



Le Conseil Municipal se réunira en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Christophe CHOSEROT, Maire de Maxéville, le : **samedi 21 mars 2026 à 10h00** en Mairie, salle du Conseil afin de procéder à **l'élection du Maire**.

Ordre du Jour :

- ❖ Approbation du PV du Conseil Municipal précédent,
- ❖ Informations,
- ❖ Communications diverses et des décisions prises en application de l'art. L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Affaires délibératives :

- 1) Election du Maire
- 2) Fixation du nombre de Maires-Adjointes
- 3) Election des Maires-Adjointes
- 4) Indemnités de fonction du Maire et des Maires-Adjointes
- 5) Indemnités des élus – Majoration des indemnités de fonction
- 6) Délégation au Maire de certaines affaires prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T)
- 7) Fixation du nombre de membres au Conseil d'Administration du CCAS

Je vous prie de croire, Chère Collègue, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.